

Le méga procès Rivesrolle débute par... un faux départ

JUSTICE

L'exploitant de l'hôtel de luxe Rivesrolle, fermé depuis dix ans, réclame désormais près de 20 millions de francs à la commune, qui, selon lui, est responsable de la non-réouverture de l'établissement. Le procès, censé s'ouvrir aujourd'hui, a été repoussé in extremis.

VINCENT MAENDLY

De nombreux classeurs fédéraux pleins à craquer, des expertises et échanges de lettres à n'en plus finir, des mois et des années de bus de fer entre Rivesrolle SA, exploitant de l'hôtel éponyme, et les autorités rolloises. Tout cela devait aboutir ce matin à l'ouverture d'un procès devant la Cour civile du Tribunal cantonal. Mais, hier, le juge a décidé de reporter sine die cette audience préliminaire, après réception d'une ultime écriture émanant de Rivesrolle SA. La société revoyait à la hausse ses prétentions en dommages et intérêts: près de 20 millions de francs au lieu de 12!

Cette somme, estime Rivesrolle SA, correspond au manque à gagner qu'induisent la fermeture et la lente dépréciation de son hôtel quatre étoiles. Lequel n'a en effet jamais rouvert ses portes depuis les travaux d'agrandissement menés il y a près de dix ans, qui ont fait passer de trente à soixante chambres sa capacité d'accueil. «Imaginez: il y a deux cuisines



LITIGE Selon Rivesrolle SA, la réouverture de son hôtel (le bâtiment à l'arrière-plan), fermé depuis dix ans, est subordonnée à la création du giratoire de la Couronnette, dont le chantier n'a débuté que récemment. La société estime à 20 millions de francs le dommage causé par ces atterrissements.

ROLLE, LE 13 AVRIL 2010

Therma toutes neuves qui sont encore sous plastique», illustre François Chaudet, administrateur de Rivesrolle SA. «Quatre ou cinq personnes sont salariées depuis dix ans pour entretenir les lieux. Il y a aussi le chef de cuisine, que l'on n'a pas voulu licencier.»

Selon François Chaudet, l'Hôtel Rivesrolle ne peut pas rouvrir tant qu'un rond-point pour y ac-

céder n'est pas aménagé sur la route Suisse, une condition posée lors de l'octroi du permis de construire de 1968. «Cette interprétation est fautive», juge Me Jacques Halcy, qui défend les intérêts de la ville. «Les clients venant d'Aubonne n'auraient qu'à poursuivre la route et utiliser le giratoire situé plus loin.» Les positions sont tranchées et aucun accord amiable ne point à l'horizon: «Nous n'avons pas 1 franc au budget à consacrer à cela, c'est hors de question», s'emporte le syndic de Rolle, Daniel Belotti, qui trouve les prétentions de Rivesrolle SA «complètement folles».

Après dix ans d'atterrissements et deux projets successivement avortés, le giratoire de la Couronnette est enfin en chantier. Mais la réouverture de l'hôtel, qui pourrait de ce fait intervenir au printemps 2011, se heurte à un souci de liquidités. «Il nous faudrait 3 ou 4 millions pour finir les travaux, admet François Chaudet, et, à ce jour, on ne sait pas comment on va les financer.»



CHRISTIAN BURNI

«Nous n'avons pas 1 franc à consacrer à un accord amiable. C'est hors de question»

DANIEL BELOTTI,
SYNDIC DE ROLLE

Comme il est invraisemblable que la société Rivesrolle SA ait, d'ici là, touché le pactole qu'elle convoite, il lui faudra trouver une solution à ce problème, comme par exemple une augmentation



CHRISTIAN BURNI

«Il nous faudrait 3 ou 4 millions pour finir les travaux. On ne sait pas comment les financer»

FRANÇOIS CHAUDET,
RIVESROLLE SA

de son capital. «Peu importe son nom et qui l'exploite, mais il faut que cet hôtel rouvre, car cette infrastructure est nécessaire pour la région», reconnaît Daniel Belotti. ■

Un autre procès va s'ouvrir en octobre

On prend les mêmes et on recommence! En parallèle de Rivesrolle SA et sa prétention de 20 millions de francs, Bentor SA - dont l'administrateur est aussi François Chaudet - réclame quelque 8 millions de francs de dommages et intérêts à la commune de Rolle. Motif: les autorités auraient tardé de longues années avant de légaliser le plan partiel d'affectation de l'Ouest rollois. Or Bentor SA est propriétaire de Belleverie, une importante

parcelle située dans cette zone. La société estime n'avoir pas pu valoriser son terrain, alors que la Fédération internationale de basketball, puis Yahoo! s'y sont intéressés. L'audience préliminaire de ce procès-là est agenda au 27 octobre prochain. Pour la petite histoire, Bentor SA et Rivesrolle SA ne partagent pas que leur administrateur, mais aussi leur actionnaire majoritaire: il s'agit de l'homme d'affaires Abraham Ben-David Ohayon.